



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 21 mai 2019

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 21 MAI 2019

Arrêté n° 2019/29 portant subdélégation de signature du responsable du pôle politique du travail de la DIRECCTE Grand Est en matière d'actions d'inspection de la législation du travail

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**ARRETE n° 2019/29 portant subdélégation de signature
du responsable du pôle politique du travail de la DIRECCTE Grand Est
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail**

Le responsable du pôle politique du travail
de la DIRECCTE Grand Est

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté interministériel en date du 18 mars 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;

VU l'arrêté interministériel du 11 février 2019 portant nomination de M. Thomas KAPP sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de responsable du pôle politique du travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019/25 du 17 mai 2019 de Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est déléguant sa signature à M. Thomas KAPP, responsable du pôle politique du travail et son accord, formalisé par courrier du 17 mai 2019 sur le principe et les modalités de cette subdélégation,

DECIDE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Angélique ALBERTI, directrice du Travail et à Mme Valérie BEPOIX, Directrice du travail, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est les actes et décisions mentionnés dans l'arrêté n° 2019/25 du 17 mai 2019 pour lesquels le responsable du pôle politique du travail a reçu délégation de signature.

Article 2 : La subdélégation est également accordée de manière limitée à :

Mme Astrid TOUSSAINT, directrice adjointe du travail, à l'effet de signer les actes concernant l'engagement du contradictoire des amendes administratives, excluant la signature des décisions afférentes.

Article 3 – Le responsable du pôle politique du travail de la DIRECCTE Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 17 mai 2019

P/La directrice régionale,
Le responsable du pôle travail,



Thomas KAPP